

# 15<sup>ÈME</sup>

# CONTRAT TRIENNAL 2024/2026



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

**STRASBOURG  
CAPITALE  
EUROPÉENNE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST  
RÉGION GRAND EST, COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE  
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, VILLE DE STRASBOURG







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

■ L'ÉTAT



■ RÉGION GRAND EST



■ COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE



■ EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



■ VILLE DE STRASBOURG

**15<sup>ème</sup>**  
**CONTRAT TRIENNAL**

**2024 - 2026**



# SOMMAIRE

07 ..... LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

11 ..... LES PROJETS STRUCTURANTS

**Priorité 1** : Strasbourg capitale européenne : attractive et accueillante au travers de son accessibilité multimodale, de son offre éducative internationale et de la densification des institutions européennes et internationales

13

**Priorité 2** : Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne

25

33 ..... LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

38 ..... ANNEXE : SYNTHÈSE FINANCIÈRE



# LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

## **Strasbourg, ville symbole de l'édification de la paix et de la démocratie en Europe**

*« La novation historique que représente l'élection du Parlement européen au suffrage universel, chacun de nous, quelle que soit son appartenance politique, a conscience qu'elle se produit précisément à un moment crucial pour les peuples de la Communauté. Tous les États de celle-ci sont en effet, aujourd'hui, confrontés à trois défis majeurs, celui de la paix, celui de la liberté, celui du bien-être, et il semble bien que la dimension européenne soit seule en mesure de leur permettre « de relever ces défis ».*

Simone Veil, 17 juillet 1979

Strasbourg, ville symbole de l'édification de la paix en Europe, du progrès pour tous et de la démocratie, est le siège officiel du Parlement européen depuis plus de 70 ans. Simone Veil, première présidente du Parlement européen le rappelait dans son discours d'investiture du 17 juillet 1979 et définissait les ambitions pour l'Europe : faire de l'Europe une puissance démocratique, une puissance d'avenir et une puissance d'équilibre entre les peuples européens.

Choisir Strasbourg, c'était à la fois placer l'avenir du continent sous le symbole auquel tous les Européens pourraient se rallier et construire ensemble un espace de vie démocratique européenne au sein duquel chaque citoyen européen aurait sa place. Mais c'était aussi renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens sur le terrain des valeurs, celui de la prospérité et de l'emploi, celui de la culture, de l'éducation, de la solidarité, celui de la sécurité et de la préservation du modèle social européen, du développement durable et de la transition énergétique. Ce sont des ambitions toujours présentes.

Au fil des ans, Strasbourg, capitale européenne, a gagné en audience sur la scène européenne et internationale. L'identité européenne se forge ainsi à Strasbourg, lieu de débats, d'échanges et d'avancées aux côtés d'autres institutions européennes que cela soit le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'Homme, le Médiateur de l'Union européenne, d'eu-LISA, de l'Eurocorps et de nombreuses instances de coopération internationale. Strasbourg accueille à ce titre les représentations permanentes et consulaires de plus de 45 pays.

Le Parlement européen à Strasbourg fait entendre la voix et les ambitions des citoyens, pleinement associés aux décisions qui engagent l'avenir de tous. S'affirmer ne signifie pas nécessairement s'opposer. L'union, la solidarité, la défense de valeurs et d'intérêts communs, telles sont les voies qui ont permis et permettront aux pays unis au sein de l'Europe de s'épanouir au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette Europe a mis fin aux guerres civiles du continent, espace de paix fragile qu'il faut préserver pour faire face aux nouvelles formes de conflits pouvant remettre en cause l'équilibre des peuples européens et au repli sur soi. Les valeurs de paix, de démocratie ne sont jamais acquises et impliquent une promotion permanente des valeurs de l'Union européenne.

La France y prête une attention particulière et elle l'a démontré durant la présidence française de l'Union européenne en 2022. Dans cet esprit, l'État, le Conseil régional du Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (EmS) se sont engagés pleinement dans le cadre du « Contrat triennal, Strasbourg capitale européenne », outil d'une mobilisation permanente, inscrite dans le long terme\*, autour du financement d'opérations destinées à conforter, amplifier et veiller aux bonnes conditions dans lesquelles peuvent s'exercer les fonctions du Parlement européen à Strasbourg et les autres institutions européennes présentes au service des valeurs de la démocratie et de l'État de droit.

Le Contrat triennal 2024-2026 permet de conforter l'unité des signataires de ce dernier autour des enjeux liés à l'accessibilité de Strasbourg, l'offre éducative internationale et le soutien au rayonnement européen de Strasbourg. Cet engagement sans faille de l'État et des collectivités reflète la volonté commune d'améliorer les conditions de travail et d'accueil à Strasbourg des membres du Parlement européen, leur permettant de faire de l'Europe une puissance démocratique, culturelle et éducative fière d'elle-même pour relever les défis actuels et de demain.

Ce nouveau contrat est ambitieux à la fois par les projets et les moyens financiers mobilisés, à hauteur de près de 300 millions d'euros, dans l'objectif de conforter et accroître l'attachement du Parlement européen à Strasbourg.

### **L'État et les collectivités signataires du présent contrat s'engagent :**

- à cofinancer et à mener à bien des projets d'investissement inscrits dans les deux axes du contrat ;
- à travailler ensemble à l'émergence de projets qui, s'ils ne peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une programmation précise, concourent néanmoins aux objectifs fixés et s'inscrivent dans la stratégie visant à renforcer l'accessibilité, l'attractivité et le rayonnement de Strasbourg ;
- à maintenir la structure permanente placée sous leur autorité conjointe, « Mission Strasbourg capitale européenne » à la bonne mise en œuvre des projets programmés, la poursuite des travaux inscrits dans la stratégie retenue, et le déploiement de dispositifs de soutien à l'émergence de nouvelles initiatives et de nouveaux projets susceptibles de concourir au rayonnement de Strasbourg, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche et de l'innovation, de la démocratie et des droits humains ;

En complément des actions programmés dans le présent contrat et de celles qui seront issues des appels à projets des 3 fonds thématiques et dispositif Agora, les signataires s'engagent :

- à poursuivre la réalisation des projets qui, inscrits dans le précédent Contrat triennal, sont en cours de réalisation notamment l'extension de l'École européenne ;
- à rechercher et à favoriser l'implantation à Strasbourg de services des institutions européennes et de services français en lien avec les affaires européennes. La concrétisation du projet immobilier « Simone Veil » est l'illustration d'une collaboration réussie de l'ensemble des acteurs au bénéfice du Parlement européen et du territoire ;
- à favoriser l'organisation à Strasbourg de manifestations et rencontres internationales au sein du Parlement européen, du Conseil de l'Europe ou d'autres sites emblématiques du territoire strasbourgeois ;

*(\*) Le Contrat triennal est inscrit dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.*

- à conduire les projets qui, sans faire l'objet d'une programmation financière dans le présent contrat, sont inscrits dans chacun des axes du présent contrat en tant que volontés et objectifs partagés ;
- à mener les réflexions sur le Palais du Rhin et la Salle des fêtes dans la perspective de devenir un lieu de rencontres internationales ; et de conduire des travaux d'extension sur le "Vaisseau" afin de favoriser la poursuite de la connaissance de la culture scientifique et l'esprit critique auprès des jeunes.

Les risques liés au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité ne connaissent pas de frontière. Pour être efficace, l'action ne peut être que collective. Ainsi, la France a adopté l'objectif de neutralité carbone en 2050 et est volontariste pour apporter une réponse aux grands défis de notre temps en particulier avec les actions en faveur de la transition et transformation écologique. Les projets soutenus dans le cadre des fonds de soutien thématique de la Culture, de la Démocratie, de la Recherche et de l'Innovation devront répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi la créativité, le savoir-faire, le dialogue, la technologie des porteurs de projets lauréats et les moyens mobilisés par les signataires du Contrat triennal seront mobilisés pour tendre vers les objectifs adoptés par les Nations Unies.

Les signataires du Contrat triennal s'inscrivent dans cette ambition de développement durable et de transformation écologique. Ils se sont attachés à privilégier les projets respectant dans la mesure du possible les objectifs fixés par l'Union européenne et la France pour la préservation de la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

**Le montant des opérations inscrites au présent contrat s'élève au total à 296,019 millions d'euros. Il sera pris en charge de la manière suivante :**

- pour l'État : 94,909 M€ ;
- pour la Région Grand Est : 35,637 M€ ;
- pour la Collectivité européenne d'Alsace : 22,433 M€ ;
- pour l'Eurométropole de Strasbourg : 62,840 M€ ;
- pour la ville de Strasbourg : 79,600 M€
- pour l'aéroport de Strasbourg : 0,600 M€;

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent contrat fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et chaque partenaire du contrat, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des partenaires.

# LES PROJETS STRUCTURANTS

---

**Les projets structurants définis dans le cadre du Contrat triennal ont été définis en fonction des critères suivants :**

- **leur lien direct avec le rôle de Strasbourg comme pôle institutionnel européen ou contribuant fortement à son rayonnement universitaire, éducatif et culturel ;**
- **leur contribution à une ou plusieurs des priorités de l'État et des collectivités territoriales ;**
- **leur capacité à être engagés ou réalisés dans la durée du contrat.**

# PRIORITÉ 1

## **STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE : ATTRACTIVE ET ACCUEILLANTE AU TRAVERS DE SON ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE, DE SON OFFRE ÉDUCATIVE INTERNATIONALE ET DE LA DENSIFICATION DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES**

Cette priorité s'illustre par une volonté forte des signataires de répondre aux besoins d'accessibilité, et d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des membres des institutions européennes, notamment par une offre éducative internationale répondant aux enjeux et besoins de ceux-ci.

Ainsi, le Contrat triennal 2024-2026 permet de conforter l'unité des signataires du contrat autour des enjeux liés à l'accessibilité de Strasbourg, l'offre éducative internationale et l'arrivée de nouveaux fonctionnaires dans les institutions européennes présentes à Strasbourg. Cet engagement sans faille de l'État et des collectivités reflète la volonté commune d'améliorer les conditions de travail et d'accueil à Strasbourg, notamment des membres du Parlement européen.

Les attentes des membres des institutions européennes dans le domaine de l'offre éducative internationale à Strasbourg sont légitimes et doivent s'articuler avec l'offre proposée tant par l'École européenne et son extension future, l'étude partenariale sur l'offre éducative multilingue, dont le collège franco-allemand, ainsi que l'offre éducative internationale du Rectorat de Strasbourg, qui s'étoffera.

Ainsi, l'objectif est de conduire des études et apporter des solutions opérationnelles à très court terme sur une offre éducative internationale multilingue à Strasbourg, en intégrant les moyens financiers à mobiliser et mobilisables pour chaque signataire. Cette offre éducative internationale devra répondre simultanément aux besoins et enjeux à la fois durant la phase intermédiaire précédant la livraison de l'extension de l'École européenne, du collège franco-allemand, mais aussi, à l'accroissement du nombre de fonctionnaires tant au Parlement européen, au Conseil de l'Europe, à la Pharmacopée ou à l'Eurocorps.

La volonté commune des signataires de soutenir le siège strasbourgeois du Parlement européen dans ce nouveau Contrat triennal s'illustre également par la location du bâtiment Simone Veil à la suite de son acquisition par l'État et les collectivités territoriales. Les échanges constructifs pour la concrétisation de ce projet et le soutien du Parlement européen ont assuré la réussite de la première étape de ce projet majeur en faveur des conditions d'accueil et de travail du Parlement européen à Strasbourg, dans un lieu exemplaire en matière d'économie d'énergie et de durabilité.

## **Les actions suivantes seront donc mises en œuvre par les signataires du présent Contrat triennal :**

- la volonté de conforter la place et rôle de l'aéroport international de Strasbourg dans l'accessibilité aérienne européenne avec la connexion avec des hubs aéroportuaires internationaux. Les liaisons Strasbourg-Amsterdam et Strasbourg-Madrid sont d'ores et déjà mises en place et seront renouvelées dans le cadre des obligations de service public afin de faciliter l'accès à Strasbourg des membres des institutions depuis les circonscriptions de leurs pays d'origine. L'étude de la connexion Strasbourg-Vienne sera elle initiée au cours de l'année 2024, complétant ainsi l'offre aérienne vers les pays situés en Europe centrale ;
- la poursuite du soutien des collectivités au fonctionnement et à l'investissement de l'aéroport de Strasbourg pour permettre un équilibre financier au regard des contreparties dues aux taxes de sûreté et de sécurité. Ce soutien sera modulé en fonction des recettes issues des ressources financières du projet de réhabilitation des friches à proximité de l'aéroport. Cela entre dans la stratégie d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation ;
- pour améliorer la fluidité du trafic et/ou les temps de trajet, la construction d'infrastructures supplémentaires ne peut être la seule solution envisagée tant en France qu'en Allemagne. La prise en compte de plus en plus importante des préoccupations environnementales, les contraintes budgétaires croissantes, induisant une augmentation de leurs coûts, imposent de revoir les projets réalisables. Ainsi les conclusions de l'étude sur la liaison ferroviaire Strasbourg-Aéroport de Francfort conduite dans le cadre du Contrat triennal 2021-2023 feront l'objet d'échanges et permettront d'identifier les solutions pragmatiques et réalistes dans les délais de ce contrat ou suivants ;
- la poursuite des études et premiers travaux de la desserte de proximité via une ligne de tram directe entre la gare et le quartier européen répondront aux attentes de fluidité et de développement durable. Les mobilités douces mises en place dans le quartier européen en complémentarité avec les aménagements du parvis du Parlement européen feront du quartier européen une vitrine de la transformation écologique d'un quartier à proximité du cœur historique de Strasbourg ;
- la réflexion et le financement d'études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international de Strasbourg, le moment venu, permettront d'améliorer l'accessibilité notamment par la sécurisation des passages à niveau ;
- l'Allemagne, la Suisse et la France s'accordent à poursuivre les réflexions et études sur la nouvelle liaison de l'Euroairport (EAP) s'inscrivant dans les schémas de développement durable de chaque État en vue de fluidifier les connexions multimodales ;
- l'accessibilité multimodale est l'une des préoccupations majeures des signataires où une réponse unique n'existe pas et nécessite des phases transitoires. Ainsi, la Ville de Strasbourg poursuit la mise en place d'un service gratuit d'acheminement des membres du Parlement européen entre les différentes plateformes aéroportuaires allemandes et franco-suissees via une plateforme de réservation en ligne pour chaque session mensuelle à Strasbourg.

**Article 1.1 : nouvelle liaison ferroviaire (NLF) de l'EuroAirport (EAP) études et travaux préparatoires**

La nouvelle liaison ferroviaire de l'Euroairport (EAP) est un projet répondant à des attentes de la Suisse (Réseau Express Métropolitain de Bâle), de la France (Service Express Régional Métropolitain Mulhouse-Bâle) et de l'Allemagne et cofinancé à ce titre par les 3 États ainsi que par l'EAP. Les investissements sont inscrits pour une première tranche (achèvement des études et travaux préparatoires) au titre du protocole d'accord entre l'État et la Région relatif au volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État Région 2021-2027 Grand Est et de son annexe 1.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport</b>	9,000 M€	3,000 M€	3,000 M€	3,000 M€	-	-

**Article 2.1 : accroissement de l'attractivité et du dynamisme des activités aéroportuaires de Strasbourg Entzheim – aménagement de nouveaux espaces et contributions aux investissements et au fonctionnement de l'aéroport**

Les activités de l'aéroport de Strasbourg ne se limitent pas aux seules activités aéronautiques. L'une des tendances les plus frappantes et la plus constante dans le secteur aéroportuaire est l'importance croissante des services rendus directement aux passagers. Les activités foncières et immobilières directement liées ou non aux activités aéronautiques ou activités de diversification commerciale sont de plus en plus prégnantes. Celles-ci sont génératrices de ressources financières et permettent un équilibre économique de la plateforme aéroportuaire, et ainsi envisager à terme des autofinancements d'investissement ou une sollicitation dégressive des actionnaires.

Situé à 10 minutes au sud-ouest de Strasbourg, l'aéroport de Strasbourg est idéalement positionné dans une zone en plein développement et bénéficie d'une desserte multimodale performante et complète. Un parc d'activités est déjà présent et bénéficie des atouts de la plateforme aéroportuaire et des connexions ferroviaires et routières à proximité immédiate.

Grâce à une réserve foncière non utilisée de l'État (Ministère des Armées), ce dernier a souhaité faire entrer progressivement celle-ci dans la concession aéroportuaire en vue d'un projet de constitution et d'aménagement d'une offre foncière globale pour des implantations à haute valeur ajoutée générant des recettes pour la plateforme aéroportuaire, libérant notamment des crédits relatifs à la taxe de sureté et sécurité de la part des collectivités.

Les collectivités aux côtés de l'État, ont estimé avoir un rôle majeur dans l'accompagnement de l'aéroport dans l'aménagement et la valorisation de l'offre foncière avec une participation financière de celle-ci. La commercialisation des surfaces aménagées sera à préciser au regard des domaines de compétences de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg. L'aéroport de Strasbourg apporte à minima 20 % d'autofinancement des coûts d'aménagement.

Ces parcelles de l'Etat vont faire l'objet de deux vagues d'entrée dans la concession de la plateforme aéroportuaire strasbourgeoise: une vague au cours de l'année 2024 pour une surface de 4,5 hectares et une seconde vague de 20 hectares complétant les 20 hectares déjà entrés dans la concession et non commercialisés. Au total, l'État mettra à disposition de l'aéroport de Strasbourg une surface totale de 44,5 hectares (estimation du service domanial : 8,8 M€ prix janvier 2024).

Les aménagements de viabilisation et de réseau seront réalisés au cours du présent contrat grâce au financement de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de l'Eurométropole de Strasbourg et potentiellement de l'État.

Au-delà de cette action de diversification économique liée au foncier alloué par l'État, et aménagé grâce à des financements de ce dernier et des collectivités, les signataires invitent la plateforme aéroportuaire strasbourgeoise à poursuivre des actions dans ce sens (activités commerciales notamment les boutiques, bars, restaurants) sans négliger l'offre aérienne et son développement.

Ainsi, dans une phase transitoire, les collectivités actionnaires de l'aéroport acceptent de contribuer au financement des taxes de sûreté et de sécurité avec un bilan à mi-parcours sur les actions conduites par l'aéroport dans la recherche d'autres sources de financement, se substituant à terme aux financements actuels.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE	AUTRE (AÉROPORT)
<b>Accroissement de l'activité aéroportuaire de Strasbourg-Entzheim</b>	11,200 M€	8,800 M€	0,600 M€	0,600 M€	0,600 M€	-	0,600 M€

## Article 2.2 : desserte aérienne de Strasbourg - obligations de service public (OSP)

L'accessibilité aérienne européenne de Strasbourg est une priorité au titre du Contrat triennal. Ainsi le dispositif d'exploitation sous obligations de service public de lignes aériennes assurant la liaison entre l'aéroport international de Strasbourg et des aéroports européens a permis d'établir des connexions avec des hubs aéroportuaires majeurs. L'État souhaite poursuivre la mise en place de connexions avec des plateformes d'échanges pour les zones géographiques spécifiques notamment d'Europe centrale.

À ce titre, l'État s'engage à mobiliser un maximum de 12,8 M€ pour l'accessibilité aérienne de Strasbourg par le biais d'OSP et notamment le renouvellement de certaines lignes existantes. Les études relatives à une liaison aérienne Strasbourg – Vienne seront mises en œuvre au cours de l'année 2024.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE	AUTRE (AÉROPORT)
<b>OSP</b>	12,8 M€	12,8 M€	-	-	-	-	-

## Article 2.3 : contributions des collectivités pour le fonctionnement/l'investissement de l'aéroport international de Strasbourg

Les collectivités signataires se sont engagées à apporter une contribution financière à l'aéroport dans ses missions de sûreté et de sécurité des passagers en fonction du développement stratégique du trafic et des ressources hors activités aéroportuaires.

Cette contribution transitoire est destinée à garantir, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, la restauration de la compétitivité de l'aéroport international de Strasbourg par rapport aux plateformes aéroportuaires avec lesquelles il se trouve en concurrence.

Les collectivités ont souhaité poursuivre leur soutien financier (Région Grand Est 3 M€, Collectivité européenne d'Alsace 2,5 M€, Eurométropole de Strasbourg 2,5 M€) et moduler leur participation en crédits de fonctionnement/investissement pour ce présent contrat de manière spécifique pour chacune :

- Région Grand Est : 80 % fonctionnement – 20 % Investissement ;
- Collectivité européenne d'Alsace : 70 % fonctionnement – 30 % Investissement ;
- Eurométropole de Strasbourg : 55% fonctionnement – 45 % Investissement.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Contributions des collectivités pour le fonctionnement/ investissement de l'aéroport</b>	8 M€	-	3 M€	2,5 M€	2,5 M€	-

## **Article 2.4 : études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international de Strasbourg**

Les signataires du Contrat triennal s'attachent à assurer une convergence de leurs actions dans le but d'améliorer les conditions d'accessibilité de Strasbourg et en cohérence avec les différents projets inscrits au présent contrat et aux précédents. Ainsi, doter Strasbourg d'un aéroport international notamment en lien avec les principaux hubs aériens ou de finaliser la construction du pavillon d'honneur fédèrent les 5 signataires. Tous les projets liés à la plateforme aéroportuaire induisent de facto la fluidité des « voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international de Strasbourg » associant l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg selon les périmètres de chacun mais dans une cohérence globale.

Afin de favoriser la desserte périurbaine du territoire strasbourgeois et de créer des liaisons fluides entre les différentes villes environnantes, l'État et la Collectivité européenne d'Alsace souhaitent poursuivre les études sur les voies d'accès favorisant l'accessibilité de l'aéroport international de Strasbourg, afin de soutenir le développement économique de la plateforme aéroportuaire et de répondre à un accroissement attendu à plus de 1,5 million passager par an à compter de 2027 et au-delà.

Dans ce cadre, l'État accompagnera les études du projet Liaison intermodale Duppigheim-Entzheim (LIDE) reliant le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) à l'aéroport à hauteur de 0,750 M€ à parité avec la Collectivité européenne d'Alsace soit un total de 1,500 M€.

Dans le cadre de la mise en place des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) s'inscrivant dans une stratégie de mobilité multimodale durable, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est s'accordent à initier les études sur la sécurisation des passages à niveaux n°7 et n°10 conformément aux engagements pris dans le Protocole d'accord entre l'État et la Région relatif au volet mobilités 2023-2027 du Contrat de plan État Région 2021-2027 Grand Est.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est s'engagent à participer aux études relatives à la sécurisation des passages à niveaux, à hauteur d'un montant estimé à 0,100 M€ pour l'Eurométropole de Strasbourg et 0,100 M€ pour la Région Grand Est.

Les signataires du Contrat triennal : État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg, s'accordent à échanger régulièrement sur le projet conduit par l'État et la Collectivité européenne d'Alsace et à organiser un Comité de pilotage dédié sur le sujet au plus tard fin 2024 afin d'examiner les conclusions des études et l'inscription du projet dans la maquette financière par voie d'avenant.

### Article 3.1 : accueil des membres des institutions européennes aux aéroports de Francfort, Stuttgart, Baden-Baden, Bâle-Mulhouse-Fribourg

Dans un esprit d'amélioration continue des conditions d'accès de Strasbourg pour les membres des institutions européennes, les signataires du Contrat triennal poursuivent les actions relatives à l'offre de service proposée aux parlementaires dans les trajets entre les plateformes aéroportuaires allemandes, franco-suisse et Strasbourg. Ces services mis en place par la Ville de Strasbourg avec 5 Équivalents Temps Plein (ETP) dédiés, un service en ligne de réservation et des navettes gratuites se voient maintenus et renforcés.

De plus, à partir des conclusions de l'étude « l'amélioration des relations ferroviaires Strasbourg – Francfort Aéroport » au cours du Contrat triennal 2021-2023, les signataires s'accordent à poursuivre les travaux et actions permettant une fluidité des trajets entre les deux lieux. C'est pourquoi les échanges avec les services concernés de la SNCF et la Deutsche Bahn seront poursuivis afin d'apporter des solutions pragmatiques et opérationnelles durant la durée du présent contrat.

L'État contribuera à hauteur de 0,600 M€ pour ces projets, les collectivités contribueront à hauteur de 0,200 M€ pour la Région Grand Est, et 1,750 M€ pour la Ville de Strasbourg.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Accessibilité entre Strasbourg et les aéroports allemands, franco-suisse</b>	2,550 M€	0,600 M€	0,200 M€	-	-	1,750 M€

### Article 3.2 : travaux relatifs à la construction de lignes de tram directes entre la gare de Strasbourg et le quartier des institutions européennes et les quartiers environnants : phase 1

Après la phase étude et les travaux préparatoires inscrits au Contrat triennal précédent, les signataires du présent contrat souhaitent valoriser les actions répondant aux objectifs de "desserrer" le nœud central de la place de l'Homme de Fer et de faciliter l'accès au quartier Wacken Europe. Cette desserte par le tram entre dans le Schéma Directeur des Transports Collectifs de l'Eurométropole et permettra une liaison directe rapide et performante de la gare centrale vers les institutions européennes (IE) et les quartiers environnants. Cette nouvelle liaison permettra de proposer un mode de transport durable qui répondra à la montée en charge des besoins de transport de l'un des principaux sites de développement de l'agglomération notamment suite à la location du bâtiment Simone Veil, par l'État et les collectivités, au Parlement européen.

**Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat triennal :**

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Construction d'une ligne de tram directe gare - IE - phase 1</b>	50 M€	1 M€	7,500 M€	-	41,500 M€	-

**Article 3.3 : mobilités douces du quartier Wacken Europe : une excellence environnementale**

Depuis plus de dix ans, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées dans une mutation profonde du quartier du Wacken situé au nord de Strasbourg et à proximité du centre historique, cœur de ville.

Au pied des institutions européennes, ce vaste ensemble constitue pour Strasbourg une véritable vitrine d'excellence en matière d'ambitions économiques, d'aménagement durable, de qualité environnementale, de mixité fonctionnelle, avec accès rapide et simple au centre-ville. C'est un véritable nouveau quartier qui va être réalisé autour du boulevard de Dresde, visant à accueillir, tous les éléments nécessaires et complémentaires au développement d'un tel quartier : logements, commerces et services. Cette excellence doit s'inscrire dans une ambition globale, écologique, sociale et inclusive de conception d'un nouveau quartier mixte, ayant pour objectif d'autres axes de développement lié en particulier à la topographie du site : l'aménagement durable et la qualité de vie, une grande place aux mobilités douces et aux transports en commun par la création de cheminements continus et sécurisés.

Ainsi, dans ce cadre, la ville de Strasbourg développe le projet Archipel depuis une quinzaine d'années pour accompagner la mutation du secteur Wacken auprès des institutions européennes, d'abord comme quartier d'affaires, et désormais avec Archipel 2 comme un véritable quartier de vie, mixte, vitrine écologique et sociale à l'échelle européenne et au cœur de la ceinture verte. En raison du degré de maturité des projets d'aménagement, ceux-ci sont phasés et seront soutenus, sous réserve éligibilité des projets, avec dans un premier temps, pour ce présent contrat un soutien financier de l'Etat, de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, pour la construction de la passerelle de l'Aar. Dans un second temps, dans le cadre du contrat métropolitain, un financement sera alloué pour le projet de construction de la passerelle de la Marne par la Région Grand Est, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.

**Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat triennal :**

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Mobilités douces</b>	3, 248 M€	1 M€	-	-	2 M€	0,248 M€

**Article 4.1 : construction de l'extension de l'École européenne – 1<sup>re</sup> Phase**

Les partenaires du présent Contrat triennal, en coopération étroite avec le Recteur de l'académie de Strasbourg ont acté le principe d'une extension de l'École européenne sur site lors du Comité de pilotage du 11 juillet 2023 portant la capacité d'accueil de 1 000 à 1 664 élèves suite aux études et travaux préparatoires menés conjointement par l'ensemble des services de l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg. Le site étendu intégrera les questions de sécurité et de circulation dans le quartier environnant.

Dans le cadre des travaux conduits, l'offre sportive a été étudiée et la solution retenue par l'ensemble des acteurs portent sur des travaux d'aménagement, restructuration et extension du Gymnase Jeanne d'Arc, rue de Pierre de Coubertin, qui seront menés concomitamment pour une livraison simultanée ou anticipée avec l'extension de l'École européenne.

Le coût de l'opération est chiffré à 42 M€ dont 32 M€ pour l'extension de l'École européenne et 10 M€ pour l'offre sportive (valeur janvier 2023, actualisation/révision de prix non intégrée).

Les collectivités signataires se sont accordées sur une clef de financement au prorata de la répartition des effectifs par niveau avec une prise en compte de la moyenne des effectifs des 5 dernières années, à savoir :

- 22,6 % Région Grand Est ;
- 33 % Collectivité européenne d'Alsace ;
- 44,4 % Ville de Strasbourg ;

Remarque : il a été acté entre les trois collectivités que chacune prendra à sa charge les équipements de son périmètre de compétence (mobilier, équipements spécifiques...).

Pour mémoire, l'État a contribué au titre du Contrat triennal 2021-2023 à hauteur de 2 M€ pour la phase études. L'État assure la prise en charge de la masse salariale éducative lors de la livraison du site.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>École Européenne Construction - 1ère Phase</b>	5 M€	-	1,130 M€	1,650 M€	-	2,220 M€

#### **Article 4.2 : études sur la construction d'un collège franco-allemand**

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique ambitieuse en matière d'éducation et de jeunesse qui vise à offrir à tous ses collégiens les mêmes chances de réussite et d'épanouissement, mais aussi à former les jeunes citoyens européens de demain. Aussi est-elle particulièrement attentive au développement de l'enseignement des langues pour la jeune génération.

L'ambition affichée des collectivités concernées, est de développer des parcours, de primaire au lycée, avec un renforcement de la continuité entre écoles-collège-lycée, selon des besoins à déterminer.

Le développement d'un collège franco-allemand contribue à cette stratégie, en tant qu'établissement binational d'enseignement public d'excellence. S'il est préfiguré aujourd'hui au collège international Vauban de Strasbourg, l'offre a vocation à s'amplifier notamment au travers du nouveau collège franco-allemand des Deux Rives. La création de ce collège est particulièrement structurante dans l'offre éducative.

La mise en place de ce bâtiment se fera en lien étroit avec les services du Rectorat de l'académie de Strasbourg notamment avec la Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les inspecteurs académiques / inspecteurs pédagogiques régionaux (IA -IPR) des domaines concernés et sous contraintes budgétaires à date.

Cet élément est donc structurant pour l'attractivité de Strasbourg et le développement de l'offre linguistique globale.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Études sur la construction d'un collège franco-allemand</b>	1,800 M€	0,100 M€	-	1,700 M€		-

### Article 4.3 : études sur les enjeux et besoins de parcours multilingue

Actuellement, plusieurs établissements scolaires publics strasbourgeois proposent une offre riche et variée avec un maillage qui ne cesse de se densifier avec l'ouverture de classes de plus en plus nombreuses dans les écoles, collèges et lycées. L'information et l'orientation des familles sur le site internet du Rectorat de l'académie de Strasbourg répond aux attentes par thématique, par niveau, par localisation et est trilingue. Ces évolutions répondent aux attentes des familles à la recherche d'une offre éducative internationale à Strasbourg. Au regard des évolutions démographiques, de l'attractivité de Strasbourg et des moyens financiers par les signataires du Contrat triennal pour attirer des services du Parlement européen et des autres institutions européennes, il apparaît crucial de conduire une étude sur les enjeux et les besoins d'une offre éducative multilingue répondant aux attentes sociétales et des membres des institutions européennes positionnant ainsi, Strasbourg comme une ville internationale à l'image de Genève, Londres, Vienne...

Cette réflexion sera conduite par l'État (Rectorat de l'académie de Strasbourg, Préfecture de Département du Bas-Rhin) la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg. Les enjeux et besoins de parcours multilingue seront analysés dans une vision globale notamment à la fois la masse salariale éducative nécessaire, les compétences attendues et recherchées, les enjeux immobiliers directs et indirects (restauration, offre sportive, santé...), les moyens financiers à mobiliser selon plusieurs scenarii et dans les contextes budgétaires propres à chaque signataire.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Offre éducative internationale : études</b>	0,100 M€	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€	-	0,025 M€

**Article 5.1 : implantation de service des institutions nationales et/ou européennes**

L'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg se sont engagés au travers des contrats triennaux successifs à soutenir toute démarche visant à améliorer les conditions de travail et d'accueil à Strasbourg, des députés européens, de leurs collaborateurs, des fonctionnaires du Parlement et des représentations permanentes des États membres du Conseil de l'Europe.

Ainsi, l'État et les collectivités se sont portés acquéreurs du bâtiment Osmose afin d'être en capacité de proposer au Parlement européen une mise à disposition du bien dans le cadre d'un bail emphytéotique payant.

Le bureau du Parlement européen a accepté cette proposition et le 21 novembre 2022, la Présidente du Parlement européen Roberta Metsola et la Première Ministre Elisabeth Borne ont baptisé ce nouveau bâtiment « Simone Veil ».

Cette offre immobilière française traduit concrètement la volonté commune, forte et intangible de l'État et des collectivités de contribuer à soutenir le siège strasbourgeois du Parlement européen, comme cela a été réalisé au cours des 14 contrats triennaux précédents, l'actuel et les futurs.

Ces nouveaux locaux de plus de 15 000 m<sup>2</sup> bénéficient des dernières certifications environnementales : Haute Qualité Environnementale (HQE) et Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM) niveau Excellent, E2C1 et sont situés à proximité immédiate du Parlement européen.

Des travaux seront réalisés par le Parlement européen au cours de l'année 2024 pour une entrée en service et une arrivée de nouveaux fonctionnaires européens dès la fin des travaux.

L'État et les collectivités ont acquis ce site pour un coût total de 65,896 M€ incluant les frais y afférents.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
<b>Acquisition et location du bâtiment Simone Veil</b>	65,896 M€	33,356 M€	8,135 M€	8,135 M€	8,135 M€	8,135 M€

# PRIORITÉ 2

## SOUTENIR LE RAYONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

La stratégie de rayonnement européen de Strasbourg capitale européenne au travers des thématiques de la Culture, de la Démocratie et des droits humains, de la Recherche et Innovation donne des orientations aux actions soutenues par les signataires du Contrat triennal et fédère tous les acteurs du territoire concernés pour conforter la stature européenne et internationale de Strasbourg.

Innovation du Contrat triennal précédent, la création de 3 fonds dédiés et du dispositif Agora ont permis une opportunité de lisibilité de moyens financiers plus simples, plus accessibles et mieux adaptés aux porteurs de projets, afin de favoriser l'émergence de projets nouveaux et structurants avec une visibilité européenne plus marquée.

Dans une culture européenne partagée, les signataires du Contrat triennal souhaitent poursuivre cette stratégie de mise en place de fonds thématiques, initiée durant la période 2021-2023, avec des axes confortés afin d'accroître le rôle majeur et emblématique de Strasbourg comme lieu de la démocratie, des échanges autour des valeurs de pluralisme, de tolérance, de justice, de solidarité, de non-discrimination, d'égalité et de soutenir la recherche ainsi que l'innovation pour créer un monde de demain plus serein.

Strasbourg, capitale européenne dispose depuis de nombreuses années d'une offre culturelle d'envergure européenne. Inscrites depuis plusieurs Contrats triennaux, ces actions soulignent l'excellence des programmations des structures permanentes comme l'Opéra national du Rhin, le Théâtre National de Strasbourg, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg ou des manifestations internationales telles que Musica, le festival international de musique contemporaine, aux côtés d'autres institutions culturelles publiques et privées présentes à Strasbourg. Les signataires du Contrat triennal partagent l'objectif de proposer une offre culturelle de très grande qualité aux habitants de Strasbourg, de son territoire et aux membres des institutions européennes, afin qu'ils bénéficient de cette offre riche, variée et multiple. Cette ambition commune est réaffirmée dans le présent contrat avec le maintien d'un fonds thématique culture et d'un soutien particulier à la manifestation Strasbourg Capitale mondiale du livre. De plus, deux sites emblématiques vont bénéficier d'un soutien financier des partenaires du contrat pour la réalisation d'études (Opéra et Palais Rohan) afin de conduire dans un second temps les travaux de rénovation et de restructuration afin d'accroître le rayonnement européen de Strasbourg.

Les signataires souhaitent s'appuyer sur les sites existants du territoire pour penser et imaginer des projets singuliers, ouverts et créatifs, ainsi des moyens financiers dédiés seront mobilisés en temps voulu.

D'autres sites pourront faire l'objet d'un examen au cours du présent contrat ou d'anticiper une prochaine inscription lors d'un futur Contrat triennal, comme le projet d'extension et de restructuration du Vaisseau, site de valorisation de la culture scientifique et technique ou le Palais du Rhin, avec la rénovation de la salle des fêtes, afin de permettre l'accueil de rencontres européennes et internationales. Le Palais du Rhin, est un symbole du lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation, qui a permis son inscription en 2017 à la première liste de domaines nationaux, aux côtés notamment du Palais de l'Élysée, du Louvre et des Tuileries. Il accueille aujourd'hui la première organisation européenne contemporaine, la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En 2012, l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir fait avancer la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe. En effet, les valeurs de l'Union européenne sont communes aux pays de l'UE et garantissent une société qui prône le pluralisme, la tolérance, la justice, l'inclusion, la solidarité, la non-discrimination et l'égalité. Elles sont énoncées dans l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

Strasbourg est la ville phare de ces valeurs qu'elle incarne et doit incarner au sein des pays membres et au-delà. C'est pourquoi les signataires du Contrat triennal s'accordent à soutenir l'ensemble des actions qui pourront diffuser, conforter et mobiliser l'ensemble des acteurs et citoyens. Ainsi, le fonds Démocratie et le dispositif Agora sont maintenus afin d'associer l'ensemble des habitants de Strasbourg et le tissu associatif afin de leur permettre d'être les « ambassadeurs » de cette dimension européenne. Dans cet esprit, le Forum mondial de la Démocratie, l'Observatoire européen de l'enseignement de l'Histoire et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes bénéficieront de financements dédiés afin de poursuivre leurs actions. Les fondations René Cassin et Alfred Kastler se verront doter de crédits afin de mener à bien des projets dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

Le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international reste une priorité forte des signataires du Contrat triennal afin de conforter le rayonnement et l'attractivité de Strasbourg. L'objectif du fonds Recherche et Innovation est de soutenir une recherche du meilleur niveau international, rendue possible par des équipements à la pointe des technologies actuelles. Cette recherche constitue le socle indispensable pour apporter des réponses aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique et le développement durable.

Ainsi, les signataires décident d'apporter un soutien financier constant et complémentaire des autres outils de financement notamment de l'Union européenne avec des potentiels crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour des équipements de recherche structurants et majeurs.

Les signataires expriment la volonté de soutenir des actions et des projets de recherche à moindre impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre et d'empreinte environnementale. L'investissement dans des équipements de recherche, des achats ainsi que les mobilités des enseignants-chercheurs seront soumis aux règles de la transformation écologique pour répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. Les signataires souhaitent également soutenir des actions de coopération internationale participant au rayonnement et à l'attractivité de la capitale européenne.

**Le fonds Culture est doté de plus de 9 M€ pour la période des trois années et s'articule autour de plusieurs thématiques :**

- un AAP (appels à projets) relatif aux projets culturels européens tous domaines confondus. Ce fonds permettra d'accompagner des initiatives artistiques et créatives permettant de conforter le positionnement de Strasbourg au cœur des réseaux européens prescripteurs de la création artistique, des patrimoines, des industries culturelles et de l'éducation artistique et culturelle. Les objectifs de l'AAP, ses critères d'éligibilité et de sélection, et ses modalités de soutien sont détaillés dans le cahier des charges téléchargeable sur le site internet du Contrat triennal ;
- un soutien financier dédié au projet « Strasbourg Capitale Mondiale du livre ». En 2022, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a désigné Strasbourg comme 24<sup>ème</sup> Capitale mondiale du livre pour 2024, 1<sup>re</sup> ville française à obtenir ce label qui complète les actions conduites par l'État dans le cadre de « Lecture, grande cause nationale ». L'année de célébration débutera le 23 avril 2024, à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. De nombreuses actions seront menées durant un an, autour du livre comme moyen de relever les défis de la cohésion sociale et du dérèglement climatique et notamment des programmes comme "Lire pour la planète". La ville met en lumière le rôle du livre dans le partage des préoccupations environnementales et des savoirs scientifiques, tout en donnant la priorité aux jeunes en tant qu'acteurs du changement ;
- des crédits pour deux grands projets immobiliers phares liés :

**\*aux études spécifiques à la rénovation et restructuration de l'Opéra**

Plusieurs études ont examiné le devenir du site, incluant la piste de la construction d'un nouvel opéra. Après arbitrage de la Ville de Strasbourg, un nouveau processus de réflexion a été lancé, aboutissant à l'annonce en 2022 de la rénovation et restructuration du site actuel. Ainsi une période d'études préliminaires est nécessaire pour préciser l'ampleur des travaux, avant un lancement du chantier. Les signataires du Contrat triennal s'associent aux démarches initiées par la Ville de Strasbourg sur ce sujet. Les activités de l'Opéra national du Rhin hors les murs se dérouleront au Palais des fêtes après la phase travaux et aménagement afin de doter la salle des équipements nécessaires à une programmation des représentations lyriques ;

**\*des études relatives à la réhabilitation du Palais Rohan et notamment au salon d'Assemblée**

En effet, le projet porte sur la conservation et valorisation d'un patrimoine remarquable, marqué par l'histoire européenne et sa mise en sécurité pour un monument accueillant chaque année près de 250 000 visiteurs. Des travaux patrimoniaux seront également conduits sur le salon d'Assemblée ou cabinet du Roi, afin d'offrir des conditions d'exposition pour la grande tapisserie murale issue d'une suite de huit : "l'histoire de Constantin".

Dans la continuité des premiers AAP initiés au fonds thématique Culture du Contrat triennal 2021 – 2023, ce dispositif est reconduit et vise à favoriser l'émergence de projets de dimension européenne ainsi qu'à poursuivre les démarches entreprises et soutenues par le précédent contrat.

## Article 6.1 : fonds de soutien « Culture »

Les signataires s'engagent à mobiliser plus de 9 M€ au global réparti de la manière suivante pour la durée du Contrat triennal.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
AAP Thématique	5,500 M€	1 M€	1,1 M€	0,800 M€	-	2,600 M€
AAP Cinéma	2,600 M€	1 M€	0,300 M€	-	0,300 M€	1 M€
Strasbourg Capitale mondiale du livre	0,900 M€	0,100 M€	0,200 M€	0,200 M€	-	0,400 M€

## Article 6.2 : études sur la rénovation de l'Opéra et travaux d'aménagement du Palais des fêtes, lieu transitoire

Le bâtiment actuel de l'Opéra n'offre pas de conditions satisfaisantes d'exploitation : inconfort visuel de certaines places, absence de loges, foyers, espaces de préparation pour les artistes, inadaptation des espaces pour les musiciens et les techniciens. La rénovation et la mise en sécurité de l'établissement impliquent des orientations en termes d'exploitation. Les études devront permettre de définir un plan de rénovation global reporté depuis de nombreuses années.

Le Palais des fêtes a longtemps été la principale salle de spectacle de la ville. La richesse de la vie musicale de Strasbourg, héritière d'une longue tradition, a pu s'y exprimer en accueillant des concerts et des musiciens prestigieux (Gustav Mahler, Richard Strauss, Charles Münch, etc.). Ce bâtiment nécessite des travaux d'aménagements afin d'être le lieu transitoire durant les travaux du site de l'Opéra et sera conservé comme salle de spectacle par la suite.

Les signataires s'engagent à mobiliser 5,420 M€ au total réparti de la manière suivante pour la durée du Contrat triennal dont :

- 1,777 M€ de l'Etat (0,222 M€ pour les études et 1,555 M€ pour le Palais des fêtes) ;
- 0,929 M€ de la Région Grand Est ;
- 0,143 M€ de la Collectivité européenne d'Alsace pour les études ;
- 2,571 M€ de la Ville de Strasbourg.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Études sur la rénovation de l'Opéra	5,420 M€	1,777 M€	0,929 M€	0,143 M€	-	2,571 M€
Travaux d'aménagement du Palais des fêtes				-		

### Article 6.3 : études sur la réhabilitation du Palais Rohan et travaux sur la salle des assemblées

Le projet porte sur la conservation et valorisation d'un patrimoine remarquable, marqué par l'histoire européenne et sa mise en sécurité pour un monument accueillant chaque année près de 250 000 visiteurs et 3 musées : Musée archéologique, Musée des Beaux-Arts, Musée des Arts Décoratifs. Des travaux patrimoniaux seront également conduits sur la salle des assemblées. Ce bâtiment historique rénové pourra à terme accueillir des conférences ou évènements internationaux à l'image du sommet de l'OTAN en 2009.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Études sur la réhabilitation	3,277 M€	0,466 M€	0,760 M€	-	-	0,846 M€
Travaux de restauration de la salle des assemblées		0,360 M€	-			0,845 M€

### Article 6.4 : offre culturelle emblématique : programmation de l'Opéra national du Rhin

L'Opéra national du Rhin (OnR) a acquis une réputation de premier plan sur la scène lyrique internationale grâce au travail de metteurs en scène de renom. L'Opéra national du Rhin a produit de nombreuses créations et mène une politique de coproductions avec les plus grands festivals, théâtres et opéras internationaux et permet d'offrir une programmation culturelle de très grande qualité. Durant les travaux du site, les représentations se dérouleront au Palais des fêtes suite aux travaux d'aménagements.

Les financements des signataires sont indiqués dans un tableau récapitulatif ci-dessous.

### Article 6.5 : offre culturelle emblématique : Festival Musica

Le Festival Musica est une rencontre de musique contemporaine et de musique expérimentale organisé chaque automne à Strasbourg, Cette manifestation est le premier festival de création et de médiation musicales en Europe et propose chaque année un panorama de la création musicale à travers différentes générations de compositeurs et compositrices, du début du XXe siècle à nos jours.

Les financements des signataires sont indiqués dans un tableau récapitulatif ci-dessous.

### Article 6.6 : offre culturelle emblématique : Théâtre National de Strasbourg

Lieu unique dans le paysage théâtral français, le Théâtre National de Strasbourg est le seul théâtre national implanté en région. Le Théâtre National de Strasbourg mène de front l'excellence artistique européenne et l'élargissement des publics, des membres des institutions européennes aux Strasbourgeois.

Les financements des signataires sont indiqués ci-dessous dans un tableau récapitulatif.

### Article 6.7 : offre culturelle emblématique : Orchestre Philharmonique de Strasbourg

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg se produit dans des lieux variés, partout en Europe, et initie chaque année une saison musicale innovante et créative contribuant à l'attractivité et au rayonnement de Strasbourg.

Les financements des signataires sont indiqués dans un tableau récapitulatif ci-dessous.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Programmation de l'Opéra du Rhin	42,710 M€	10,800 M€	3,912 M€	-	1,944 M€	26,053 M€
Festival Musica	5,196 M€	2,600 M€	1,086 M€	0,120 M€	-	1,390 M€
Théâtre National de Strasbourg	3 M€	3 M€	-	-	-	-
Orchestre Philharmonique de Strasbourg	33,607 M€	3,150 M€	-	-	1,500 M€	28,957 M€

La France accueille depuis plus de 70 ans le siège du Parlement européen sur son territoire à Strasbourg, ville emblématique de la paix en Europe, de la promotion des droits humains et de la vie démocratique européenne.

Au regard de l'importance essentielle que joue le Parlement européen et les autres institutions européennes présentes à Strasbourg dans la vie démocratique de l'Union européenne et qui n'a cessé de se renforcer au bénéfice des valeurs de l'Union. Les signataires du présent contrat mobilisent un total de 10,515 M€ de crédits pour des actions/projets contribuant au rayonnement de Strasbourg et de son rôle de capitale de l'Europe, de la démocratie et des droits humains.

Plus de 9 M€ sont dédiés à des appels à projets et aux soutiens aux acteurs institutionnels des droits humains ou des événements emblématiques (cf. tableau ci-dessous « tableau récapitulatif des projets spécifiques »). Les moyens financiers dédiés doivent permettre de soutenir des projets d'envergure européenne et internationale permettant de fédérer les acteurs engagés en faveur du modèle européen de promotion des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté européenne dans les pays membres de l'UE.

Le dispositif Agora bénéficie de 1,500 M€ de crédits pour conduire des actions proposées par des associations locales en faveur de l'Europe, de la démocratie et des droits humains afin de valoriser la participation citoyenne ainsi que l'appropriation par les habitants de Strasbourg et son territoire de l'identité européenne.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Fonds Démocratie	4,510 M€	1 M€	1,160 M€	1 M€	0,350 M€	1 M€
Soutiens aux acteurs institutionnels - cf. tableau ci-dessous	4,505 M€	1,215 M€	0,840 M€	1 M€	0,450 M€	1 M€
Dispositif Agora	1,500 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€

Le financement Etat de 1 M€ pour le Fonds "Démocratie" sera financé à hauteur de 0.450 M€ par le BOP 209 et 0.550 M€ par le BOP 105.

### Tableau récapitulatif des montants indicatifs des "Soutiens aux acteurs institutionnels"

Projet	Porteur	Montant consolidé	Etat	Région	CeA	EmS	Ville	MEAE BOP
Programme d'actions 2024-2026	Centre d'information sur les Institutions Européennes (CIIE)	1 020 000,00€	-	300 000,00€	300 000,00€	300 000,00€	120 000,00€	-
Programme d'actions 2024-2026	Fondation René Cassin	390 000,00€	150 000,00€	90 000,00€	75 000,00€	-	75 000,00€	209
Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe	Conseil de l'Europe	390 000,00€	300 000,00€	30 000,00€	30 000,00€	-	30 000,00€	105
Forum mondial de la Démocratie	Conseil de l'Europe	1 500 000,00€	600 000,00€	360 000,00€	240 000,00€	-	300 000,00€	105
Programme d'actions 2024-2026	Fondation Nationale Alfred Kastler	90 000,00€	90 000,00€	-	-	-	-	185
Rencontres de la participation citoyenne	Association décider ensemble	200 000,00€	-	-	50 000,00€	50 000,00€	100 000,00€	-
Rencontre internationale d'experts "Smart Cities"	ONU HABITAT (*)	180 000,00€	60 000,00€	60 000,00€	-	60 000,00€	-	209
Anniversaire du Traité de Londres	Conseil de l'Europe	120 000,00€	75 000,00€	-	10 000,00€	-	35 000,00€	105
Autres soutiens directs	-	675 000,00€	-	-	295 000,00€	40 000,00€	340 000,00€	-
<b>TOTAL</b>		<b>4 565 000,00€</b>	<b>1 215 000,00€</b>	<b>840 000,00€</b>	<b>1 000 000,00€</b>	<b>450 000,00€</b>	<b>1 000 000,00€</b>	

(\*) Le montant Etat pour le projet ONU Habitat n'est pas inclus mais sera valorisé au titre du Fonds "Démocratie".

## RAYONNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION

L'État et les collectivités ont souhaité poursuivre l'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation du territoire strasbourgeois avec un montant total de crédits dédiés à hauteur de 12,400 M€ dont 5 M€ pour des appels à projets et 7,400 M€ pour Human Frontier Science Program.

L'ambition du fonds thématique est de supporter et encourager les porteurs de projets de la recherche et de l'innovation du monde de demain et en cohérence avec les stratégies contractualisées par ailleurs tant entre l'État et les collectivités mais aussi avec l'Europe.

Le financement dédié à Human Frontier Science Program, localisée à Strasbourg, contribue éminemment au rayonnement international et à l'attractivité de la capitale européenne. Cette organisation internationale de recherche a pour but d'encourager la coopération internationale et interdisciplinaire dans les sciences de la vie. Les signataires s'engagent à soutenir cette organisation, l'encouragent à accroître ses activités à Strasbourg et poursuivre ses actions de rayonnement dans toute l'Europe et au-delà.

Ce fonds ouvrira de nouvelles voies vers des technologies du futures et émergentes, tout en soutenant les collaborations entre recherche académique et monde socio-économique, et en promouvant l'interdisciplinarité et la mutualisation des moyens de recherche.

### Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat triennal :

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Fonds Recherche et innovation	5 M€	1 M€	1 M€	1 M€	2 M€	-
HFSP	7,400 M€	6,2 M€	0,200 M€	-	1 M€	-

# SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

Le présent contrat prend effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'exécution de trois ans avec la date limite du 31 décembre 2026. Il pourra faire l'objet de modification par avenant, afin notamment de tenir compte de l'intervention de nouveaux partenaires financiers et de l'éventuel ajustement des opérations inscrites au contrat.

**La mise en œuvre du présent Contrat triennal, des projets qui y sont inscrits et des objectifs fixés feront l'objet d'une animation, d'un suivi et d'une évaluation reposant sur :**

- un Comité de pilotage rassemblant les 5 signataires, qui se réunira au moins une fois par an afin de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre du contrat et, le cas échéant, d'ajuster ou de réorienter les projets dans la limite des engagements financiers pris ; le Comité de pilotage pourra se réunir à tout moment afin d'adapter si nécessaire toute nouvelle répartition des financements entre signataires, dans le respect du montant total du financement du contrat. Il sera composé de Mme la Préfète de région, de M. le Président du Conseil régional du Grand Est, de M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, de Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, de Mme la Maire de Strasbourg qui seront assistés des directeurs de cabinet et des directeurs généraux, du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ainsi que de l'équipe « Mission Strasbourg capitale européenne ». Le Comité de pilotage pourra associer le cas échéant à ses réunions des représentants des organisations internationales présentes à Strasbourg, ainsi que tout autre acteur en lien avec les objectifs du Contrat triennal.

S'agissant des projets et des fonds de soutien thématiques : le Comité de pilotage arrêtera la proposition de financement sur avis du Comité technique (voir infra).

- un Comité technique sera composé du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la Préfecture de région, du directeur général des services du Conseil régional du Grand Est, du directeur général des services de la Collectivité européenne d'Alsace et du directeur général des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le Comité technique se réunira au moins deux fois par an afin d'assurer le suivi de la réalisation effective des projets programmés financièrement dans le cadre du présent contrat. Les services/directions thématiques de chaque signataire pourront le cas échéant être présents. Une évaluation annuelle des projets sera présentée par la « Mission Strasbourg Capitale européenne » au Comité technique.

S'agissant des fonds de soutien thématiques : un Groupe thématique (GT) sera mis en place pour chaque fonds de soutien et dispositif Agora (Culture, Démocratie et Recherche et Innovation). Le GT définira un cahier des charges précisant les priorités de chaque appel à projets ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement. Il validera les termes du cahier des charges préparé par la Mission Strasbourg capitale européenne. Le GT sera chargé de l'évaluation de la performance du fonds et s'assurera que le montant total des projets soumis à financement ne dépasse pas les crédits disponibles pour la durée du contrat. Pour être retenus, les projets soumis à financement devront remplir deux conditions cumulatives : avoir reçu l'avis favorable d'au moins deux signataires et d'être soutenu financièrement par un ou deux signataires du contrat. La répartition entre l'État et les collectivités signataires du financement accordé sera ainsi établie au cas par cas par le GT.

- la « Mission Strasbourg capitale européenne », structure permanente placée sous l'autorité du Comité technique, sera chargée de la mise en œuvre quotidienne du contrat. La Mission Strasbourg capitale européenne sera composée de 5 cadres affectés par chacun des signataires du contrat. Elle bénéficiera d'un budget de fonctionnement à hauteur de 300 000 € financé à parité par les 5 signataires du contrat pour la durée de celui-ci.

S'agissant des fonds de soutien thématiques : la Mission Strasbourg capitale européenne rédigera les appels à projets des fonds thématiques sur la base des cahiers de charges définis par les 3 GT. Elle assurera au niveau local l'animation, l'information, la promotion et l'accompagnement des acteurs locaux agissant dans le champ d'intervention des trois fonds et du dispositif Agora ; elle recueillera et pré-instruira les dossiers ; elle préparera les propositions de financement sur la base du cahier des charges et avis des GT de chaque fonds de soutien et dispositif Agora.

**En outre, la « Mission Strasbourg capitale européenne » aura pour mission de :**

- préparer un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'une édition annuelle de l'annexe financière jointe au présent contrat, complétée des taux de réalisation des opérations ou de tout autre document utile ;
- préparer une évaluation globale annuelle du présent contrat et pour les trois ans puis anticiper le 16<sup>e</sup> Contrat triennal 2027-2029 en identifiant des opérations susceptibles de répondre aux objectifs stratégiques définis par les signataires ;
- proposer au Comité technique des actions de lobbying et de communication ;
- organiser les réunions du Comité technique et du Comité de pilotage.

	TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CeA	EURO MÉTROPOLE	VILLE
Mission Strasbourg - moyens humains	1 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€
Mission Strasbourg - fonctionnement	0,300 M€	0,060 M€	0,060 M€	0,060 M€	0,060 M€	0,060 M€



STRASBOURG, LE 26 AVRIL 2024



En présence de

**Emmanuel MACRON**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**Roberta METSOLA**

PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

L'ÉTAT

**Josiane CHEVALIER**

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

LA RÉGION GRAND EST

**Franck LEROY**

PRÉSIDENT

LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Frédéric BIERRY**

PRÉSIDENT

L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

**Pia IMBS**

PRÉSIDENTE

LA VILLE DE STRASBOURG

**Jeanne BARSEGHIAN**

MAIRE

*NB : ce contrat est signé en cinq exemplaires et sous réserve des délibérations des collectivités co-contractantes.*

## Annexe : Synthèse financière

Priorité 1 : Accessibilité, offre scolaire internationale et implantation immobilière			
	Domaines et opérations	Total montant cible par rubrique (en M€)	Total des crédits (en M€) -
	<b>Accessibilité ferroviaire</b>	9,000	
1,1	Nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport (NLF) - EAP – 1 <sup>re</sup> phase		9,000
	<b>Accessibilité aérienne</b>	32,000	
2,1	Accroissement de l'attractivité et du dynamisme de l'activité aéroportuaire de Strasbourg Entzheim : Aménagement de nouveaux espaces (friches)		11,200
2,2	Desserte aérienne de Strasbourg (obligations de service public – OSP)		12,800
2,3	Contributions pour investissement/fonctionnement (taxes aéroportuaires)		8,000
2,4	Études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international de Strasbourg		
	<b>Accessibilité de proximité</b>	55,798	
3,1	Accueil des parlementaires (trajet aéroport Francfort/Baden-Baden/Stuttgart/ Bâle-Mulhouse à Strasbourg)		2,550
3,2	Travaux relatifs à la construction de la ligne de tram directe entre la gare et les quartiers des institutions européennes et environnants		50,000
3,3	Mobilités douces quartier européen		3,248
	<b>Offre éducative internationale</b>	6,900	
4,1	Extension de l'École Européenne – 1 <sup>ere</sup> phase - construction et aménagements des équipements sportifs		5,000
4,2	Etudes sur la construction d'un collège franco-allemand		1,800
4,3	Etudes sur les enjeux et besoins de parcours multilingues		0,100
	<b>Densification des institutions européennes et internationales</b>	65,896	
5,1	Soutien à l'implantation immobilière des institutions européennes : bâtiment Simone Veil (ex-Osmose)		65,896
	<b>Sous total offre de service 2024-2026</b>	169,594	169,594
Priorité 2 : Rayonnement			
	Domaines et opérations	Total montant cible par rubrique (en M€)	Total des crédits potentiels à date (en M€) - indicatif
	<b>Rayonnement Culturel</b>	102,21	
6,1	Fonds de soutien culture : * AAP avec des thématiques : Résidence, Manifestations pluriannuelles * AAP Cinéma * Strasbourg, Capitale mondiale du livre		5,500
			2,600
			0,900
6,2	Projets immobiliers phares : * rénovation de l'Opéra (études) * transformation du Palais des fêtes		5,420
6,3	* Palais Rohan : - études sur la réhabilitation - travaux de restauration		3,277
6,4	Offre culturelle emblématique : programmation Opéra National du Rhin		42,710
6,5	Offre culturelle emblématique : Festival Musica		5,196
6,6	Offre culturelle emblématique : Théâtre National de Strasbourg		3,000
6,7	Offre culturelle emblématique : Orchestre Philharmonique de Strasbourg		33,607
	<b>Rayonnement Démocratie</b>	10,515	
7,1	Fonds de soutien Démocratie : - AAP avec des sous-enveloppes thématiques : exercice de simulation à la démocratie, manifestations pluriannuelles....		4,510
	- Soutien aux acteurs institutionnels des droits humains et événements phares notamment CIIE, Fondation Cassin, OHTE, FMD, ONU Habitat...		4,505
7,2	Dispositif Agora		1,500
	<b>Rayonnement Recherche et Innovation</b>	12,4	
8,1	Fonds de soutien Recherche et Innovation		5,000
8,2	Programme scientifique Frontière Humain / Human Frontier Science Program (HFSP)		7,400
	<b>Sous total Rayonnement 2024-2026</b>	125,125	125,125
Suivi et évaluation du Contrat Triennal			
	Domaines et opérations	Total montant cible (en M€)	Total des crédits potentiels à date (en M€) - indicatif
9,1	Mission Strasbourg – moyens humains	1	1,000
9,2	Mission Strasbourg – fonctionnement/actions	0,500	0,300
	<b>Sous total gouvernance 2024-2026</b>	1,300	1,300
	<b>TOTAL Contrat triennal 2024-2026</b>	296,019	296,019

CNC : Centre National du Cinéma et de l'Image Animée - CNL : Centre National du Livre - MC : Ministère de la Culture - MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères - MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Etat	Région	Collectivité européenne d'Alsace	Eurométropole	Ville de Strasbourg	Autres	Ministère	BOP/CAS
3,000	3,000	3,000				MTECT	BOP 203
8,800	0,600	0,600	0,600		0,600	MTECT	BOP 380
12,800						MTECT	BOP 203
	3,000	2,500	2,500				
0,600	0,200			1,750		MTECT	BOP 112
1,000	7,500		41,500			MTECT	BOP 203
1,000			2,000	0,248		MTECT	BOP 380
	1,130	1,650		2,220			
0,100		1,700				MTECT	BOP 112
0,025	0,025	0,025		0,025			
33,356	8,135	8,135	8,135	8,135		Minefi	CAS 112
60,681	23,590	17,610	54,735	12,378	0,600		

Etat	Région	Collectivité européenne d'Alsace	Eurométropole	Ville de Strasbourg	Autres	Ministère	BOP/CAS
1,000	1,100	0,800		2,600		MC	BOP 131,175,361
1,000	0,300		0,300	1,000		CNC	CNC
0,100	0,200	0,200		0,400		MC	BOP 112/361/CNL
1,777	0,929	0,143		2,571		MC	BOP 131
0,466	0,760			0,846		MC	BOP 131
0,360				0,845		MC	BOP 175
10,800	3,912		1,945	26,053		MC	BOP 131
2,600	1,086	0,120		1,390		MC	BOP 131
3,000						MC	BOP 131
3,150			1,500	28,957		MC	BOP 131
1,000	1,160	1,000	0,350	1,000		MEAE	BOP 105 / 209
1,215	0,840	1,000	0,450	1,000		MEAE	BOP 105 / 185 / 209
0,300	0,300	0,300	0,300	0,300		MTECT	BOP 112
1,000	1,000	1,000	2,000			MESR	BOP 172
6,200	0,200		1,000			MESR	BOP 172
33,968	11,787	4,563	7,845	66,962	0,000		

Etat	Région	Collectivité européenne d'Alsace	Eurométropole	Ville de Strasbourg	Autres	Ministère	BOP/CAS
0,200	0,200	0,200	0,200	0,200		MI	BOP 354
0,060	0,060	0,060	0,060	0,060		MTECT	BOP 112
0,260	0,260	0,260	0,260	0,260			
94,909	35,637	22,433	62,840	79,600	0,600		

MI : Ministère de l'Intérieur - Minefi : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique - MTECT : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires - BOP : Budget opérationnel de programme - CAS : Compte d'affectation spécial



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

**L'ÉTAT**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

**LA RÉGION GRAND EST**

[www.grandest.fr/](http://www.grandest.fr/)

**LA COLLECTIVITÉ  
EUROPÉENNE D'ALSACE**

[www.alsace.eu/](http://www.alsace.eu/)

**L'EUROMÉTROPOLE DE  
STRASBOURG**

[www.strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg](http://www.strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg)

**LA VILLE DE  
STRASBOURG**

[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)

**CONTRAT TRIENNAL**

[www.contrat-triennal.eu](http://www.contrat-triennal.eu)